

**LA LANGUE FRANÇAISE COMME ÉLÉMENT GÉOSTRATÉGIQUE:
POLITIQUE DE PRISE DE DÉCISION POUR UNE DEUXIÈME LANGUE
OFFICIELLE PAR LE NIGERIA**

par

Samson Fabian Nzuanke

Département de Langues Modernes et de Traduction

Université de Calabar

Calabar-Nigeria

+234 70 6421 6176/ +234 80 7633 4851

Email: *sfnzuanke@unical.edu.ng*

Abstract

The decision to adopt French as Nigeria's second official language was intended to serve the country's geostrategic interests. Unfortunately, its implementation in the country's geolinguistic and geopolitical landscape has been fraught with so many difficulties. This is, perhaps, because of the way the decision was taken. It was apparently not based on any decision-making model which should have naturally followed clearly defined steps and, consequently, found sympathizers to the cause. This study which is based on the deductive approach of secondary data analysis examined some decision-making models against the backdrop of the decision to adopt French as Nigeria's second official language and discovered that the difficulties inherent in implementing the decision draw essentially from the psychological-perceptual (i.e. The Great Man Theory of History) model that was applied. This model is only a euphemism for dictatorship. Yet, language, as inherent in culture, is neither decreed nor imposed; it is rather developed.

Keywords: French, Geostrategic stakes, Decision-making, Second Official Language

Résumé

L'adoption du français comme deuxième langue officielle du Nigeria aurait servi de base géostratégique pour le pays. Mais, elle semble se heurter à beaucoup d'obstacles quant à sa mise en pratique effective sur l'espace géolinguistique et géopolitique national. Cette situation est peut-être due à la manière dont la décision avait été prise. Celle-ci semble ne pas se baser sur un quelconque modèle décisionnel qui aurait naturellement suivi des étapes bien définies et ainsi trouvé probablement par ricochet des sympathisants à la cause. La présente étude dont la méthodologie est déductive puisqu'elle analyse des données secondaires, a donc mis au scanner certains modèles de prise de décision vis-à-vis de la décision d'adopter le français comme deuxième langue officielle et a constaté que les difficultés auxquelles fait face la mise en application de la politique de français comme deuxième langue officielle au Nigeria sont pour l'essentiel dues au fait du modèle appliqué

au moment de la prise de décision. Il s'agit du modèle psycho-perceptif (grand homme d'histoire) qui constitue un euphémisme pour la dictature. Or, on ne décrète ni impose une culture; on la cultive.

Mots-clés : Langue française, Enjeu géostratégique, Prise de décision, 2ème langue officielle

Introduction

Le Nigeria qui est le pays ayant en son sein la plus forte concentration de la race noire au monde se voit comme leader naturel de cette race. Et en tant que leader de la race noire, le Nigeria se trouve souvent très mal compris surtout par ses voisins immédiats, essentiellement francophones, aux noms desquels il parle. Et c'est tout simplement parce que l'anglais, langue officielle du Nigeria, présente souvent ses réalités de façon très différente de celle du français que parlent la plupart des voisins du Nigeria au sein de la CEDEAO et de l'UA.

Un exemple de l'incompréhension souvent manifeste lors des interactions entre Anglophones et Francophones est celui de la confusion qu'a créée la réaction du Nigeria vis-à-vis d'un émissaire de la République unie du Cameroun envoyé par le gouvernement du Cameroun discuter avec les autorités nigérianes suite à l'assassinat de cinq militaires nigériens dans la presqu'île de Bakassi le 05 mai 1981. La République unie du Cameroun avait envoyé un ministre d'Etat qui, dans le système francophone, est hiérarchiquement supérieur à un simple ministre. En fait, sur le plan protocolaire, un ministre d'Etat est placé juste après le premier ministre ou le vice premier ministre, le cas échéant. Au Nigeria, cette nomenclature a un autre sens. Un ministre d'Etat est hiérarchiquement inférieur à un ministre. Et le Nigeria croyait qu'en envoyant un ministre d'Etat qui, à son avis, avait un rang inférieur au ministre nigérian, la République unie du Cameroun n'avait ni estime pour le Nigeria, ni respect pour les morts. Dans la mêlée et suite à l'incompréhension du langage francophone, le Nigeria a réagi par envoyer le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères accueillir le ministre d'Etat camerounais. Cet incident a failli aggraver la crise diplomatique qui sévissait déjà entre les Etats frères.

La leçon que l'on a tirée de cet incident diplomatique c'est que le Nigeria aura du mal à remplir pleinement son soi-disant rôle de leader en Afrique de l'Ouest, voire en Afrique toute entière, s'il n'arrive même pas à comprendre ceux qu'il prétend représenter. C'est dans cette optique qu'Okéké (1995) se demande si ce rôle de leader n'aurait-il pas beaucoup plus de poids si le Nigeria arrivait à s'exprimer et à s'expliquer dans la langue ou les langues de ses voisins qu'il prétend très souvent représenter?

C'est probablement à partir de ce constat que le gouvernement nigérian a adopté le français comme deuxième langue officielle du pays en décembre 1996. Mais comment le

gouvernement fédéral alors dirigé par feu le général Sani Abacha avait-il fait ce choix face à la pléthore de langues nationales qui auraient pu être adoptées? Est-ce que les difficultés de mise en application de la politique de langue française au Nigeria ne sont-elles pas liées à la manière dictatoriale dont cette langue de grands enjeux géostratégiques avait été imposée au Nigeria?

Revue de la littérature

Ethnologue (2018) ainsi qu'Igboanusi (2008), Bamgbose (1994, 2000), Babajide (2001) et Adegbija (2000) regroupent les près de 527 langues en présence au Nigeria en trois catégories principales dont:

- a) les langues majeures (le haoussa, le yorouba et l'igbo);
- b) les langues régionales (à l'intérieur des Etats fédérés);
- c) les langues locales (généralement dans les municipalités et les villages).

Aux côtés de toutes ces langues, il existe l'anglais qui est la langue de l'administration fédérale. Ce qui saute à l'œil dans ce classement des langues au Nigeria, c'est la non inclusion du français comme langue existante au Nigeria. Et ce malgré le fait que la langue française soit la deuxième langue officielle du pays depuis 1996. Elle est la langue maternelle d'environ 5000 français vivant au Nigeria; elle est utilisée comme langue seconde par les ressortissants du Bénin, du Togo, du Cameroun, du Niger, du Tchad etc. vivant au Nigeria et comme langue étrangère par plus de 25000 Nigériens et autres qui l'ont apprise à l'école soit dans 57 universités, 58 écoles normales, 09 Alliances françaises, 46 polytechniques, 6 300 collèges et 42 000 écoles primaires qui, depuis 1985, période de relance du français au Nigeria, forment en moyenne 2500 Nigériens en français par an (Onyemelukwe, 2004).

Pour certains dans cette dernière catégorie, le français sert de gagne pain. Il faut aussi noter la diffusion de certains programmes radiophoniques en français sur la Voix du Nigeria (VON). Suite à ce constat, nous pensons que l'on pourra résumer en faisant une catégorisation plus appropriée des langues au Nigeria ainsi qu'il suit:

- i. Langues officielles: l'anglais, le français, le haoussa, le yorouba et l'igbo.
- ii. Langues majeures: le haoussa, le yorouba et l'igbo
- iii. Langues régionales: elles sont à l'intérieur des Etats fédérés.
- iv. Langues locales: généralement dans les municipalités et les villages.
- v. Langues véhiculaires: l'anglais, le haoussa et le Nigerian Pidgin English 2.

Certes, notre catégorisation ressemble un peu à la liste des fonctions de langues que propose Stewart (1968); mais, elle n'explique rien par rapport au choix du français opéré comme deuxième langue officielle du pays. La seule différence avec cette catégorisation c'est que ses dix fonctions semblent généralement associer les situations de multilinguisme régional ou sous-régional aux contextes de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Africaine (UA).

Dans les deux cas, il y a:

- i. La langue officielle de chaque pays;
- ii. La langue provinciale (kiswahili, arabe, haoussa, yorouba);
- iii. La langue de grande communication (anglais, français);
- iv. La langue internationale (anglais, français, arabe);
- v. La langue de la capitale (peut-être de chaque pays);
- vi. La langue du groupe (groupe anglophone, groupe francophone, groupe arabophone, groupe lusophone, groupe hispanophone);
- vii. La langue d'instruction dans chaque pays;
- viii. La langue en tant que matière d'enseignement c'est-à-dire, enseigner par exemple le français aux anglophones et vice-versa;
- ix. La langue de la littérature; et
- x. La langue religieuse (Cooper, 99-121).

Ces types de classement compliquent davantage le problème de choix à opérer quant à la langue à adopter [comme langue officielle] parmi d'autres alternatives. Pour John le choix du français comme deuxième langue officielle au Nigeria est probablement à certaines raisons qui sont d'ordre social, politique, économique et surtout géographique (5). Malheureusement, les travaux d'Onumajuru (2004), d'Iwuchukwu (2004), d'Angrey (2006) et de Mokwenye (2007), comme le travail de John et tous les autres travaux analysés ci-dessus, semblent simplement se livrer à des spéculations hasardeuses quant aux raisons du choix du français comme deuxième langue officielle; ils n'ont pas pu expliquer la base scientifique de la décision prise sous forme de modèle de prise de décision appliqué par le gouvernement avant qu'il n'adopte le français comme deuxième langue officielle du pays. Ceci est d'autant plus spectaculaire quand on sait qu'il y a généralement un dysfonctionnement dans l'organisation du système éducatif du Nigeria, surtout en ce qui concerne l'ensemble des programmes officiels d'enseignement du français. En guise de rappel, ce dysfonctionnement peut se résumer en trois principaux éléments, dont:

- i. L'absence d'un véritable cadre juridique qui se traduit par la non reconnaissance du français dans la Constitution de la République fédérale du Nigeria, 1999;
- ii. Le manque de matériels didactiques adéquats et d'un bon vivier d'enseignants du français, langue étrangère pour assurer des enseignements de qualité (Angrey 148-149); et
- iii. Le manque de financement adéquat car selon Adebisi et Agagu le gouvernement fédéral alloue entre 4% et 6,5% du budget fédéral à l'éducation depuis quatre ans (123). L'allocation budgétaire destinée à l'éducation se situait entre 8% et 13% jusqu'en 2006. Cette allocation budgétaire n'est pas dans les normes d'un minimum de 26% requises par l'UNESCO (Nzuanke, 299).

Mais, est-ce que la décision d'adopter le français comme deuxième langue officielle du Nigeria avait été fondée sur un modèle décisionnel quelconque avant d'aboutir au résultat qu'on connaît aujourd'hui? Voilà la question à laquelle la présente étude entend proposer des réponses.

Cadre théorique

La présente étude est fondée sur les théories décisionnelles. En effet, la décision peut se définir comme l'action de décider après étude d'un ou de plusieurs problèmes en face par rapport aux solutions proposées. En d'autres termes c'est l'action d'arbitrage d'un acteur ou d'un ensemble plus ou moins cohérent d'acteurs qui opèrent un choix parmi plusieurs possibilités susceptibles de résoudre le problème auquel ils sont confrontés (Snyder et al 60-74). S'agit-il de déclarer la guerre, de ratifier une convention, de reconnaître un Etat, de soutenir un Etat en situation de conflit ou d'adopter une nouvelle langue officielle (Korany 39)?

Selon Dye (1992), la prise de décision implique généralement l'appréhension du risque et l'engagement de la responsabilité sur la base du modèle appliqué face à un problème dans un contexte donné. Il propose trois modèles différents de prise de décision, dont:

- a) Le modèle rationnel qui veut que:
 - i. Les choix décisionnels visent la maximisation des résultats;
 - ii. L'information disponible soit impartiale et exacte;
 - iii. La définition du problème soit complète;
 - iv. Le recensement des solutions possibles soit exhaustif;
 - v. Les critères d'évaluation soient mis au point au début du processus; et que
 - vi. Les préférences individuelles et les choix organisationnels coïncident avec l'intérêt supérieur de l'organisation en termes de coûts.
- b) Le modèle organisationnel ou de la rationalité limitée qui implique:
 - i. Les choix décisionnels qui visent des résultats satisfaisants (exigences minimales);
 - ii. L'information qui n'est que partiellement exacte reflétant les idées préconçues des individus;
 - iii. Une vision fragmentée due au cloisonnement organisationnel; et
 - iv. Les décisions qui sont prises par des individus qui ont leurs propres cultures et leurs propres histoires.
- c) Le modèle bureaucratique ou politique qui veut que:
 - i. Les décisions reflètent le désir des individus afin de satisfaire leurs intérêts personnels;
 - ii. Les choix soient fixés de manière précoce. L'évolution au cours du processus décisionnel est lente;
 - iii. La collecte des données, l'échange d'information et les critères d'évaluation soient déformés par les rapports de forces en jeu, les ambitions et les coalitions; et

- iv. Ainsi, la rationalité soit davantage celle du discours, destiné à donner une cohérence apparente à ce qui n'est en fait que jeu de pouvoir et compromis plus au moins subtils (Dye 23-44)

Le processus décisionnel prévoit:

- a) Faire l'état de lieu, c'est-à-dire la perception des éléments clés de la situation où l'on décèle les symptômes, recueille les informations et formule correctement l'objectif à atteindre;
- b) Identifier le problème, c'est-à-dire rechercher et étudier les causes, établir les contraintes et analyser les moyens disponibles;
- c) Elaborer des solutions, c'est-à-dire recenser toutes les solutions possibles, analyser les avantages et inconvénients de chaque solution au regard des critères retenus;
- d) Faire le choix d'une solution, c'est-à-dire trancher entre les différentes options possibles et élaborer un plan d'action qui permettra la mise en œuvre de la décision;
- e) Mettre en œuvre la décision, c'est-à-dire communiquer la solution retenue, rechercher l'adhésion des partenaires impliqués et réaliser les actions qui mettent en œuvre la décision; et
- f) Contrôler, c'est-à-dire vérifier des actions, analyser les écarts et comparer les résultats obtenus par rapport à l'objectif déterminé (Dye 18-19).

Pour sa part, Bahgat Korany propose le modèle psycho-perceptif qui analyse les pensées, prétentions et les perceptions d'un décideur du Tiers-monde au moment de sa prise de décision (56-58).

La langue française et ses enjeux géostratégiques pour le Nigeria

i. Sur le plan du contenu de la formation

Certes, de nombreux programmes sont conçus dans les Alliances françaises et autres centres de langue française en vue de la propagation du français au Nigeria, mais cela n'enlève rien du fait que ces programmes-là revêtent d'une saveur impérialiste. A titre d'exemple, force est de constater qu'il y a une incohérence généralisée entre les programmes de formation en langue française proposés par les Alliances françaises/centres de langue française à l'intention des apprenants nigériens et ceux proposés par les établissements d'enseignement secondaire et tertiaire, d'ailleurs bénéficiaires de l'appui logistique et pédagogique de l'Ambassade de France au Nigeria.

Les programmes des Alliances françaises/centres de langue française durent entre trois et six mois et préparent les candidats pour des examens (DELF et DALF) dont les diplômes n'ont pas d'équivalence claire dans le système éducatif nigérian. Lesdits programmes sont basés sur un manuel intitulé *Panorama de la langue française: Méthode de français* par Jacky Girardet et Jean-Marie Cridlig et édité par CLE international. Le livre n'a rien à voir avec les réalités locales nigérianes ou africaines puisqu'il s'agit d'un document dont la principale cible est vraisemblablement française. Ceci se vérifie par la teneur de l'avant-propos (page 3) où les auteurs déclarent qu'il s'agit « d'un panorama des réalités françaises

actuelles. ... L'étudiant apprend la langue tout en découvrant ... les préoccupations des français d'aujourd'hui... ». Les examens officiels et les différentes matières suivent la même logique.

Ce manque de complémentarité entre les offres de formation proposées par les Alliances françaises/Centres de langue française et celles des départements de langue française dans nos diverses institutions des enseignements secondaire et supérieur pose des problèmes d'intégration en amont et en aval. Il y a un problème d'intégration en amont lorsque l'engouement, le besoin et la demande que suscite la langue française ne débouchent pas sur la création, au niveau local, de beaucoup de centres de langue française, comme c'est le cas aujourd'hui. Le problème d'intégration est en aval lorsque l'offre de formation, les matériels didactiques, les enseignements et les enseignants ne représentent pas suffisamment les intérêts et les valeurs locaux nigériens ou africains, d'une part et ne présentent pas de possibilités d'emploi, d'autre part.

ii. Sur le plan géolinguistique

Le français est une langue à portée internationale qui pourra jouer un rôle fédérateur dans le pays puisqu'à l'instar de l'anglais, il sera une langue neutre qui ne suscitera pas de peur de domination par une ethnie locale dont la langue nationale est confinée dans sa zone d'expression locale. La langue française servira beaucoup plus de lien, de charnière ou de passerelle entre le nord, à majorité islamique, et le sud, à majorité chrétienne; elle servira d'arbitre entre les diverses ethnies et cultures qui se disputent la prééminence linguistique et culturelle du pays. Mais, la raison la plus élémentaire souvent avancée pour justifier la décision du gouvernement nigérien est celle de sa contiguïté géographique aux pays d'expression française tels que le Bénin à l'ouest, le Cameroun à l'est, le Niger au nord et le Tchad au nord-est.

iii. Sur le plan de la solidarité africaine

Dans l'ensemble, la pratique du français au Nigeria soit comme langue seconde et de scolarisation, soit comme langue d'enseignement soit comme langue étrangère vise une éventuelle évolution vers le bilinguisme ou le multilinguisme qui doit passer par l'appropriation du français par une grande partie de la population. Celle-ci pourra communiquer de façon intelligible dans cette langue qui serait d'ailleurs sa deuxième langue officielle ou la L3, tel que recommandé par les assises conjointement organisées par la Commission de Coopération Technique pour l'Afrique (CCTA) et le Conseil Scientifique Africain (CSA) sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) devenue l'Union africaine (UA) du 15 au 21 novembre 1961 à Yaoundé au Cameroun (Nzuanke 299).

iv. Sur le plan géopolitique

Cette affirmation se justifie beaucoup plus par le fait que le français soit pratiqué dans un espace assez vaste en Afrique de l'ouest et du centre, soit dans quinze des vingt pays des zones de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale/Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEEAC/CEMAC) et par ricochet dans neuf des treize pays du Golfe de Guinée. Et naturellement, le français est l'une des principales langues officielles de la CEDEAO, le bloc économique auquel appartient le Nigeria. Sur une échelle continentale, le français est l'une des langues officielles de l'Union africaine. Cette dernière constitue la dixième plus grande économie du monde et représente le 1/5 de la superficie du monde.

D'ailleurs, le français est l'une des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Les autres langues sont l'anglais, l'espagnol, le chinois, l'arabe et le russe. Mais il est l'une des deux principales langues qui y sont pratiquées. L'autre étant forcément l'anglais. Il faut noter que sur les 192 Etats membres de l'ONU, ces deux langues sont pratiquées dans plus de la moitié des pays membres de l'organisation, soit dans 57 Etats pour une population d'environ 1,1 milliards de locuteurs de l'anglais, et 69 Etats (voir Annexes 1 et 2) pour une population d'environ 380 millions de locuteurs du français de par le monde.

En guise d'affirmation, Nzuanke (2014) résume la posture géopolitique ainsi qu'il suit:

- i. le statut international, l'aura et le rayonnement du français dont l'imposition et l'utilisation s'inscrivent dans une logique de rapport de force avec les langues nationales, l'anglais et les politiques anglo-américaines;
- ii. l'effet de la mondialisation, c'est-à-dire l'ouverture des économies et marchés du monde à tous les autres pays, suite au marasme économique du monde capitaliste provoqué par les programmes d'ajustement structural entre 1983 et 1993;
- iii. l'effet de l'interdépendance, c'est-à-dire les relations qui se caractérisent par :
 - a) des liens interétatiques;
 - b) des liens transgouvernementaux où un Etat fédéré ou une province peut agir sur le plan international;
 - c) des liens transnationaux où des organismes et structures outre que l'Etat peuvent agir sur le plan international;
 - d) l'absence d'hierarchisation dans l'ordre du jour international; c'est-à-dire les problèmes de sécurité n'ont plus la prééminence dans les relations internationales;

- e) le non usage de la force dans les relations entre les pays membres d'un groupement régional tel que l'Union Africaine, l'Union Européenne, etc.
- iv. les dynamiques économiques internes du pays qui s'expliquent par la crise économique, l'endettement, le besoin d'élargir son champ opératoire et son espace économique aux fins de se libérer de l'emprise britannico-américaine et explorer d'autres possibilités au profit des Nigériens;
- v. la considération géopolitique: un peu liée aux dynamiques économiques internes, elle exprime plus la volonté du Nigeria à être présent et faire entendre sa voix sur toute la planète (297).

Les considérations décisionnelles relatives à l'adoption du français comme deuxième langue officielle du Nigeria

L'espace géolinguistique couvert par chacune des langues majeures (le haoussa parlé dans au moins 20 des 36 Etats fédérés plus la capitale fédérale, le yorouba parlé dans au moins 09 des 36 Etats fédérés, et l'igbo dans au moins 07 des 36 Etats fédérés) est vaste. En effet, les trois langues sont des langues de grande portée à l'intérieur du pays même si le haoussa a un léger avantage d'être une langue de grande communication à l'extérieur du Nigeria, dans la zone du Sahel. Les trois langues ont le statut de matière d'enseignement dans leur zone d'implantation, c'est-à-dire le haoussa dans tout le Nord, l'igbo dans le Sud-Est et dans certaines localités de deux Etats du Sud-Sud (Rivers et Delta) et le yorouba dans tout l'ouest et certaines localités des Etats de Kogi, de Kwara et d'Edo. Cela suppose donc que sur le plan de la standardisation il y aurait eu peu de travail à faire afin de les hisser au niveau où l'anglais et le français se trouvent aujourd'hui.

Vu la prééminence de la langue haoussa à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, il va de soi que si le choix de la deuxième langue officielle avait été rationnel, le haoussa aurait été adopté. Mais, si aucune des trois langues n'a été retenue comme deuxième langue officielle, c'était certainement dû au choc des intérêts des groupes dont la vision fragmentée due au cloisonnement (le modèle organisationnel) aurait débouché sur la déformation d'information et autres critères d'évaluation qui, elle, crée un environnement inapproprié pour un compromis quelconque (le modèle bureaucratique).

Ainsi, sur une base purement scientifique, la décision du général Sani Abacha échappe à l'analyse de tous les trois modèles (modèle rationnel, modèle organisationnel et modèle bureaucratique) de Dye (1992) proposés plus haut. Ce qui confirme la position de Korany relative à l'inapplicabilité de certains modèles décisionnels dans les contextes Tiers-mondistes. C'est ce constat qui a conduit Korany (1986) à proposer sa théorie de grand homme d'histoire fondée sur le modèle psycho-perceptif qui analyse les pensées, les prétentions et les perceptions d'un décideur du tiers-monde au moment de sa prise de

décision. Ce modèle semble décrire, expliquer et bien situer le contexte du Tiers monde en général et celui du Nigeria sous le régime militaire en particulier dans sa prise de décision. En fait ce modèle n'est qu'un euphémisme pour la dictature puisque tout tourne autour d'un individu. Soulignons en guise de rappel qu'au moment où le général Sani Abacha faisait ses déclarations en décembre 1996, le Nigeria était plus ou moins asphyxié sur le plan international. Le régime d'Abacha venait de faire pendre neuf chefs de fil Ogoni, parmi lesquels figurait le célèbre dramaturge, Ken Saro-Wiwa, (novembre 1995). Cet acte posé par Abacha avait été universellement condamné et avait occasionné l'aliénation politico-économique du Nigeria et du régime en place par le monde entier. L'action d'aliénation était menée par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Face à cette hostilité des deux de ses partenaires commerciaux les plus influents, le Nigeria, qui avait besoin de survivre, n'avait trouvé de porte de sortie que de se rallier à la France, rivale dans la sous-région qui soutenait même le Cameroun contre lui dans l'affaire de Bakassi. Sur presque tous les plans et face à une hostilité généralisée de par le monde, la décision d'adopter le français comme deuxième langue officielle du Nigeria n'a trouvé de logique que dans la détermination d'Abacha de protéger son ego. Il a su puiser dans le plus profond de lui-même pour fragiliser le bloc occidental en jouant sur la psychologie des Français. Le général Sani Abacha serait rentré dans ses origines Haoussa-Foulani pour trouver une réponse à son dilemme. Au 18^e siècle, ses aïeux s'étaient convertis en Islam tout simplement pour pouvoir supplanter leurs concurrents directs dans le commerce transsaharien. Lui, au 20^e siècle, il a choisi l'arme de la langue pour faire face aux « caprices » des Américains et des Britanniques. En effet, Abacha savait que la France avait toujours convoité le Nigeria et n'avait pas hésité à offrir l'occasion que la France attendait depuis près de quarante ans, surtout que pour la France, le contrôle de la CEDEAO et du Golfe de Guinée passait nécessairement par le contrôle du Nigeria.

Conclusion

En guise de conclusion, l'on dirait que la mise en application effective de la politique de français comme deuxième langue officielle du Nigeria rencontre toujours des obstacles sur le terrain. Ceci est dû au fait que la décision était vraisemblablement celle d'un seul individu, le chef de l'Etat d'alors. En effet, au regard des considérations conceptuelles des modèles de prise de décision tels que les modèles rationnel, organisationnel et bureaucratique que nous avons analysés plus haut, il est évident que le général Sani Abacha ne s'était pas du tout donné la peine de suivre le processus décisionnel normal tel que proposé par Dye (18-19). Il est tombé dans le piège du grand homme d'histoire fondé sur le modèle psycho-perceptif et s'est plutôt contenté non seulement de protéger son ego, mais aussi de régler de comptes personnels face aux Américains et Britanniques tout en jouant la carte de la France.

En d'autres termes, ladite décision avait beaucoup plus d'enjeux personnels pour le chef de l'Etat que pour le pays. Voilà pourquoi elle semble, jusqu'à ce jour, ne pas avoir beaucoup d'adhérents. Il faut dire que si le projet de français comme deuxième langue officielle du Nigeria avait suivi la démarche conventionnelle établie, il y a de forte chance que des sympathisants francophiles nigériens impliqués dès le départ se seraient appropriés le projet dans divers secteurs de l'économie nationale et auraient prêté main forte au processus de suivi et de canalisation du projet jusqu'à une fin heureuse. Ce qui n'est pas malheureusement le cas aujourd'hui.

Ouvrages Cités

- Adebisi, Ademola Pius et Alaba Akinsola Agagu. "The Challenges of Xenophobia and Terrorism for the Development of Higher Education in Africa". *Sustainable Transformation in African Higher Education*, edited by Maringe, Felix and Emmanuel Ojo. Sense Publishers, 2017, pp. 115-125.
- Adegbija, Efurosibina E. "Language Attitudes in West Africa". *International Journal of the Sociology of Language*, vol. 141, 2000, pp. 75-100.
- Angrey, Francis Unimna. "Perspectives on French studies in 21st century Nigeria". *Calabar Studies in Languages*, vol. 13, no. 1, 2006, pp. 137-150.
- Babajide, Adeyemi O. "Language attitude patterns of Nigerians". *Language attitude and language conflict in West Africa*, edited by Igboanusi, Herbert. Enicrownfit, 2001, pp 1-13.
- Bamgbose, Ayo. "Language and nation building". *Language and polity*, edited by Asein, S. O. and F. A. Adesanoye. Sam Bookman, 1994, pp. 1-14.
- Bamgbose, Ayo. Language planning in West Africa. *International Journal of the Sociology of Language*, vol. 141, 2000, pp. 101-117.
- Cooper, Robert L. *Language planning and social change*. Cambridge University Press, 1989.
- Dye, Thomas R. *Understanding public policy* (7th ed.). Prentice-Hall, 1992.
- Ekeh, Peter P. "Nigerian political history and the foundations of Nigerian federalism". *Annals of the Social Science Academy of Nigeria*, vol. 12, 2000, pp. 1-16.
- Ethnologue. *Languages of the World: Nigeria*. (21st ed.), 2018. Retrieved on 31 July 2018 from <https://www.ethnologue.com/country/NG/languages>.
- Federal Republic of Nigeria. *The constitution of Nigeria, 1999*. Government Press, 1999.
- Girardet, Jacky et Jean-Marie Cridlig. *Panorama de la langue française: Méthode de français* CLE international, 1996.
- Igboanusi, Herbert. Mother tongue-based bilingual education in Nigeria: Attitudes and patterns. *International Journal of Bilingual Education and Bilingualism*, vol. 11, no 6, 2008, pp. 721-734.

- Iwuchukwu, Matthew O. "French as Nigeria's second official language: Need for policy formulation and implementation". *Nsukka Journal of the Humanities*, vol.14,2004, pp. 289-302.
- John, Elerius Edet. "Bilingualism in Nigeria: An introduction". *Calabar Studies in Languages*, vol. 11, no. 1, 2004, pp. 1-11.
- Korany, Bahgat. *How foreign policy decisions are made in the third world: A comparative analysis*. Westview Press, 1986.
- Mokwenye, Cyril O. The language question in Nigeria: Still searching for an answer. *Calabar Journal of Liberal Studies*, vol. 10, no. 1, 2007, pp. 112-128.
- National Bureau of Statistics. *Nigeria in figures*. National Bureau of Statistics, 2006.
- Nzuanke, Samson F. «Enseignement du français au Nigeria: du multilinguisme au bilinguisme officiel anglais-français?». *Crossing Linguistic Borders in Post-Colonial Anglophone Africa*, edited by Ubanako, Valentine Njende and Jemima Anderson. Cambridge Scholars Publishing, 2014, pp. 289-315.
- Okeke, Vincent O. "*Fundamental French/English vocabulary*". Asumpta Press, 1995.
- Onumajuru, Emeka Michael. "Le français 2eme langue officielle au Nigeria, farce ou réalité. *Revue de L'Association Nigériane des Enseignants Universitaires de Français*, vol.1, no. 1, 2004, pp. 79-91.
- Onyemelukwe, Ifeoma. *The French language and literary creativity in Nigeria*. Labelle Educational Publishers, 2004.
- Snyder, Richard C., H. W. Bruck and Burton M. Sapin. *Foreign Policy Decision-making*. Palgrave MacMillan, 2002.
- Stewart, William. "A sociolinguistic typology for describing national multilingualism". *Readings in the Sociology of Language*, edited by Fishman, Joshua A. Mouton, 1968, pp. 531-545.

Annexe 1

Communauté francophone

Albanie
Belgique
Bénin
Bulgarie
Burkina Faso
Burundi
Cambodge
Cameroun
Canada
Canada-Nouveau-Brunswick
Cap-Vert
Centrafrique
Communauté française de Belgique
Comores
Congo
Côte d'Ivoire
Djibouti
Dominique
Égypte
France
Gabon
Guinée
Guinée-Bissau
Guinée Équatoriale
Haïti
Laos
Liban
Lituanie
Luxembourg
Macédoine
Madagascar
Mali
Maroc
Maurice
Mauritanie
Moldavie
Monaco
Niger
Pologne

Québec
République démocratique du Congo
République Tchèque
Roumanie
Rwanda
Sainte-Lucie
São Tomé et Príncipe
Sénégal
Seychelles
Slovénie
Suisse
Tchad
Togo
Tunisie
Vanuatu
Viêt Nam

**Certains pays ayant des
communautés d'expression française**

Algérie
Andorre
Argentine
Brésil
États-Unis (Louisiane et la Nouvelle-
Angleterre)
Grèce
Grenade
Inde (Pondichéry)
Israël
Portugal
Royaume-Uni (Jersey et Guernsey)
Syrie
Trinité et Tobago

DOM-TOM (Martinique, Guadeloupe, Saint-Pierre-et- Miquelon, Nouvelle-Calédonie,
Guyane française, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, La Réunion)

Annexe 2

Communauté anglophone

Les pays membres du Commonwealth et autres communautés d'expression anglaise

Australie
Bahamas
Bangladesh
Barbade
Belize
Botswana
Brunei
Cameroun
Canada
Chypre
Dominique
Gambie
Ghana
Grenade
Guyana
Îles Salomon
Inde
Jamaïque
Kenya
Kiribati
Lesotho
Malaisie
Malawi
Maldives
Malte
Maurice
Mozambique
Namibie

Nauru
Nigeria
Nouvelle-Zélande
Ouganda
Pakistan
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Royaume-Uni
Rwanda
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Samoa-Occidentales
Seychelles
Sierra Leone
Singapour
Sri Lanka
Swaziland
Tanzanie
Tonga
Trinité-et-Tobago
Tuvalu
Vanuatu
Zambie
Certains autres pays d'expression anglaise
États-Unis d'Amérique
Fidji
Irlande
Zimbabwe